



Litige sur l'entretien d'un véhicule

Par **super127**, le **22/12/2011** à **07:57**

Bonjour,

Mon concessionnaire PEUGEOT a fait la vidange habituelle de mon véhicule .

Malheureusement l'employé a mal refermé le bouchon de vidange et la moitié de l'huile est perdue.J'ai du refaire la vidange moi même .(Totalemment abérrant)

Qu'aurais je pu faire si cela avait endommagé irrémédiablement mon moteur?

Les garagistes ont ils l'obligation légale d'être assurés ? et comment un simple consommateur peut il le vérifier sans faire confiance en leur dire?

merci de vos réponses

super127

Par **ange48**, le **22/02/2012** à **13:14**

que souhaitez vous faire en fait.

l'erreur est humaine et il n'y a pas eu tant mal.

avez vous été voir le garagiste en direct pour que il vous refasse le niveau d'huile a ses frais.

si le moteur avait été cassé, vous auriez du aller au civil, c'est long, et vous auriez probablement eu un arrangement amiable avec la partie adverse/